

Avis aux actionnaires du compartiment GEFIP OBLIGATIONS 2025

Paris, le 12/01/2023

Objet : Adaptation rédactionnelles de la stratégie d'investissement

Chère Madame, cher Monsieur,

Vous êtes actionnaire du Compartiment GEFIP OBLIGATIONS 2025 gérée par GESTION FINANCIERE PRIVEE - GEFIP (ci-après la « **Société de gestion** ») agréée par l'Autorité des marchés financiers (ci-après « **AMF** ») nous vous remercions de la confiance que vous nous témoignez.

Quels changements vont intervenir sur votre Compartiment ?

Dans un souci de précisions les informations suivantes sont portées à la connaissance des actionnaires.

Le détail des modifications est disponible dans le tableau comparatif ci-après.

Quand ces opérations interviendront-elles ?

L'ensemble de ces modifications entrera en vigueur le **18/01/2023**, de manière automatique et sans démarche de votre part.

Si vous n'êtes pas d'accord avec ces modifications, vous pouvez obtenir sans frais le rachat de vos actions votre ne facturant pas de frais de sortie.

Quel est l'impact de ces modifications sur le profil de rendement/risque de votre investissement ?

Modification du profil de rendement/risque : Non

Augmentation du profil de rendement/risque : Non

Augmentation potentielle des frais : Non

Ampleur de l'évolution du profil de rendement/risque : Non significative¹



Quel est l'impact de ces opérations sur votre fiscalité ?

Ces opérations sont sans conséquence fiscale pour les actionnaires. En cas de désaccord avec ces modifications, le rachat sera considéré comme une cession. La fiscalité sera donc fonction de la nature de l'actionnaire et/ou de l'enveloppe sans laquelle il a souscrit les actions du présent Compartiment.

¹ Cet indicateur se base sur l'évolution du SRRl et l'évolution de l'exposition du Compartiment à une ou plusieurs typologies de risques.

SICAV GEFIP SELECT

Quelles sont les principales différences entre votre Compartiment dont vous détenez des actions avant et après ces modifications ?

Caractéristiques comparées (avant et après modification) :

	Avant	Après
Stratégie d'investissement	Le Compartiment pourra détenir jusqu'à 100% en actions ou parts d'OPC.	Le Compartiment pourra détenir jusqu'à 10% en actions ou parts d'OPC.

Ces changements ne sont pas soumis à agrément de l'Autorité des marchés financiers (AMF).

Éléments clés à ne pas oublier pour l'investisseur

Nous vous recommandons de consulter le prospectus ainsi que le Document d'Informations Clés du Compartiment GEFIP OBLIGATIONS 2025.

Le prospectus et le Document d'Informations Clés pour l'Investisseur de votre Compartiment sont disponibles sur le site internet de la société de gestion GESTION FINANCIERE PRIVEE- GEFIP

Ces documents vous seront adressés gratuitement sur simple demande dans un délai de huit jours ouvrés :

- Auprès de la société de gestion
- Par courriel à l'adresse suivante : contact@gefip.fr

N'hésitez pas à contacter votre conseiller et rencontrez-le régulièrement pour faire le point sur vos placements et votre situation.

Nous sommes à votre disposition pour tout complément d'information qu'il vous siérait d'obtenir sur ces opérations.

Nous vous remercions de la confiance que vous nous accordez et vous prions d'agréer, Madame, Monsieur, l'expression de notre respectueuse considération.